



## L'ETUDE DE L'UFC-QUE CHOISIR SUR LE CROWDFUNDING : L'ASSOCIATION FINANCEMENT PARTICIPATIF FRANCE CONTESTE LA METHODE ET LES RESULTATS.

**L'association Financement Participatif France (FPF), qui regroupe les acteurs français du crowdfunding, met en doute la méthodologie et les conclusions de l'étude de l'UFC-Que Choisir sur le secteur parue jeudi dernier.**

Il est de l'intérêt même des plateformes pour perdurer, d'une part, de sélectionner très rigoureusement les projets qui sont proposés, et d'autre part, que leurs clients soient parfaitement informés des risques éventuels.

Selon l'association, cette étude comporte de nombreuses erreurs méthodologiques ou inexactitudes.

Les plateformes françaises de crowdfunding font l'objet d'un strict encadrement réglementaire et sont sous l'étroit contrôle de plusieurs autorités, dont l'AMF et l'ACPR. Leur activité est soumise au respect de nombreux textes réglementaires qui définissent très précisément leur périmètre d'activité.

L'association FPF est, en outre, elle-même engagée depuis sa création dans la mise en place d'une bonne régulation du secteur et a toujours travaillé en étroite collaboration avec les autorités publiques et les parties prenantes désireuses de construire un modèle de financement participatif conciliant les besoins économiques des porteurs de projet et la protection des contributeurs et des épargnants.

Le secteur du crowdfunding en France ne sera durable que si les plateformes proposent une économie vertueuse où les Français font fructifier leur épargne en contribuant à la croissance des entreprises du pays. C'est ce que les plateformes membres de FPF s'attachent à faire avec le plus grand sérieux et sous le contrôle des pouvoirs publics.

Financement Participatif France regrette vivement que l'UFC-Que Choisir n'ait jamais cherché à engager au préalable un dialogue avec l'association, ce qui aurait permis de répondre aux interrogations et de lever les incompréhensions.

FPF publiera prochainement une note, reprenant point à point les éléments soulevés par UFC-Que Choisir.

### **A propos de Financement Participatif France (FPF)**

Financement Participatif France est l'association professionnelle des acteurs du crowdfunding en France avec 150 membres dont soixante-dix plateformes de crowdfunding. Créée en août 2012, elle a pour objectif la représentation collective, la promotion et la défense des droits et intérêts des acteurs de la finance participative pour faire progresser le financement de projets par les citoyens.

**Plus d'infos sur [www.financeparticipative.org](http://www.financeparticipative.org)**

**Contact : Florence de Maupeou, [florence.demaueou@financeparticipative.org](mailto:florence.demaueou@financeparticipative.org) / 06 63 60 61 30**